



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 12 juin 2023 à 17 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Claude Benjamin, Olivier Surprenant et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Étaient également présentes M^{mes} Marielle Benoit directrice générale et greffière et Roxanne Roy Landry, directrice générale adjointe.

Première période de questions

Aucune des trois personnes présentes ne s'exprime.

2023-349 Certificat de signification de l'avis de convocation aux membres du conseil

Le certificat de signification de l'avis de convocation à la présente séance est déposé.

2023-350 Adoption de l'ordre du jour

Document : Projet d'ordre du jour.

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal sont présents à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté en ajoutant le sujet suivant :

8. Transferts budgétaires.

Procès-verbaux

2023-351 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 5 juin 2023

Document : Procès-verbal de la séance tenue le 5 juin 2023.

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 5 juin 2023 a été remise à chacun des membres du conseil municipal au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la directrice générale et greffière soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 5 juin 2023.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Réglementation municipale

2023-352 Adoption du Règlement 660 décrétant des travaux de réfection du chemin du Golf et de l'émissaire au 1600, chemin Yamaska et pourvoyant à un emprunt de 3 200 000 \$ pour en acquitter le coût

Document : *Règlement 660 décrétant des travaux de réfection du chemin du Golf et de l'émissaire au 1600, chemin Yamaska et pourvoyant à un emprunt de 3 200 000 \$ pour en acquitter le coût.*



CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 5 juin 2023;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 5 juin 2023;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 660 décrétant des travaux de réfection du chemin du Golf et de l'émissaire au 1600, chemin Yamaska et pourvoyant à un emprunt de 3 200 000 \$ pour en acquitter le coût* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2023-353

Adoption du Règlement 661 décrétant des travaux de construction d'une nouvelle prise d'eau brute pour la station de traitement d'eau potable et pourvoyant à un emprunt de 2 010 000 \$ pour en acquitter le coût

Document : *Règlement 661 décrétant des travaux de construction d'une nouvelle prise d'eau brute pour la station de traitement d'eau potable et pourvoyant à un emprunt de 2 010 000 \$ pour en acquitter le coût.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 5 juin 2023;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 5 juin 2023;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 661 décrétant des travaux de construction d'une nouvelle prise d'eau brute pour la station de traitement d'eau potable et pourvoyant à un emprunt de 2 010 000 \$ pour en acquitter le coût* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2023-354

Adoption du Règlement 662 décrétant des travaux d'infrastructures urbaines dans le secteur de la rue Jacques-Cartier et pourvoyant à un emprunt de 9 240 800 \$ pour en acquitter le coût

Document : *Règlement 662 décrétant des travaux d'infrastructures urbaines dans le secteur de la rue Jacques-Cartier et pourvoyant à un emprunt de 9 240 800 \$ pour en acquitter le coût.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 5 juin 2023;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 5 juin 2023;



Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 662 décrétant des travaux d'infrastructures urbaines dans le secteur de la rue Jacques-Cartier et pourvoyant à un emprunt de 9 240 800 \$ pour en acquitter le coût* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2023-355

Adoption du Règlement 663 décrétant des travaux de réparation d'une section du mur de soutènement en aval du barrage Éva-Dulude en rive droite et pourvoyant à un emprunt de 1 000 000 \$ pour en acquitter le coût

Document : *Règlement 663 décrétant des travaux de réparation d'une section du mur de soutènement en aval du barrage Éva-Dulude en rive droite et pourvoyant à un emprunt de 1 000 000 \$ pour en acquitter le coût.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 5 juin 2023;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 5 juin 2023;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 663 décrétant des travaux de réparation d'une section du mur de soutènement en aval du barrage Éva-Dulude en rive droite et pourvoyant à un emprunt de 1 000 000 \$ pour en acquitter le coût* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Ajout

2023-356

Transferts budgétaires

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 8 juin 2023.

CONSIDÉRANT le bris de la fontaine de la rivière Yamaska;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser les transferts budgétaires suivants :

Postes budgétaires de provenance	Montant	Poste budgétaire à augmenter
02-320-10-411	6 000 \$	02-320-30-521
02-415-00-453	11 100 \$	
Total		17 100 \$

Seconde période de questions

Aucune des trois personnes présentes ne s'exprime.



Sur proposition du président, la séance est levée à 17 h 05.

Marielle Benoit, OMA
Directrice générale et greffière

Patrick Melchior
Maire